



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
de la **PROPRIÉTÉ RURALE & AGRICOLE de la VENDÉE**
238 boulevard Louis Blanc – 85000 LA ROCHE sur YON
propriete.agricole@wanadoo.fr – tél : 02 51 62 74 71

<https://propriete-rurale85.com/>

PROPRIETE RURALE 85 INFO

AVRIL 2024



Rappel : Vous êtes invités à vous connecter sur notre site web de la Propriété Rurale 85

La colère agricole : retrouvons du bon sens pour servir l'avenir

Une juste rémunération de leur travail est demandée par les agriculteurs, comment pourrait-on ne pas être d'accord ! C'est le gage d'une économie agricole bénéfique à tous dont notre pays a besoin pour retrouver sa place.

- L'excès de normes dénoncé par les agriculteurs, nous le partageons nous aussi propriétaires :
- La constitution de réserves d'eau de pluie pour la redistribuer en été est du bon sens ;
- Le nettoyage des fossés pour éviter qu'ils ne débordent, réduisant ainsi le risque des inondations, est du bon sens ;
- La replantation de haies pour favoriser la biodiversité et l'ombrage naturel est du bon sens ;
- L'entretien des haies sans contraintes excessives est du bon sens. Pas moins de 14 normes entre la France et Bruxelles
- Les contraintes trop nombreuses des schémas directeurs (SDREA), sources d'inefficacité.

Que nous soyons exploitants agricoles ou propriétaires, il est capital de redonner aux acteurs plus de liberté d'entreprendre.

PLOA (pacte d'orientation et d'avenir agricoles) :

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture a été présenté mercredi 3 avril en Conseil des ministres. Malheureusement, le volet foncier est encore une fois le grand absent du projet de loi...

Voici cependant quelques points notables :

- L'agriculture devient d'intérêt général majeur (IGM) : Quelles conséquences réelles ? Cela aura nécessairement des incidences (interférence entre l'agriculture et la protection de l'environnement par exemple), il faudra donc rester vigilant sur ce sujet.
- La création du GFAI (Groupement Foncier Agricole d'Investissement).
- Nouveau cadre juridique « simplifié » pour les haies, basé sur un régime de déclaration ou d'autorisation (comme les installations classées ICPE) pour l'arrachage et la replantation de mètres linéaires.
- Réduction des délais de recours contentieux contre les projets agricoles et ouvrages hydrauliques.

Il n'y a aucune évolution concernant le statut du fermage ou la fiscalité des mutations à titre gratuit.

Sur les élections aux chambres d'agriculture en 2025

Le mandat de 6 ans du seul et unique représentant du collège des propriétaires et usufruitiers à la chambre d'agriculture arrivera à son terme en 2025. Les nouvelles élections se tiendront donc début 2025. Votre syndicat est d'ores et déjà au travail sur ce sujet. Nous en reparlerons.

Assemblée Générale de la Propriété Rurale 85

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu :

le mardi 30 juillet 2024 à 14h30 à Aubigny

Nous aborderons notamment le sujet de l'agrivoltaïsme pour information, sous forme de débat.

Webinaires « Le rendez-vous du propriétaire »

1^{er} Webinaire en commun avec Fransylva

1^{er} webinaire en collaboration avec Fransylva intitulé :

Comment boiser des parcelles agricoles grâce au Label Bas Carbone ?

Ce webinaire sera introduit par M. Keller, Président de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale et M. d'Amécourt, Président de Fransylva.

Il permettra d'aborder les points suivants :

- Quelles démarches entreprendre pour faire évoluer ses parcelles agricoles vers un boisement ?
- Quelles sont les options et aides ouvertes aux propriétaires en matière de boisement ? sur la location du foncier et vous donnera les premières clés pour choisir le bail le plus adapté.

« Comment boiser des parcelles agricoles grâce au Label Bas Carbone ? »

Jeudi 25 Avril 2024

à 10h00

En visioconférence

Inscription au webinaire - Zoom

Congrès de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale du 14 mai 2024 :

Le congrès est le rendez-vous de l'année à ne pas manquer et il est essentiel que ce soit un grand succès !

Vous pouvez tous participer.

Pour démontrer,

- notre sens des responsabilités,
- notre investissement dans la défense de nos intérêts,
- notre volonté de transmettre dans les meilleures conditions,

il est important que nous démontrions notre force par une participation importante de notre département.

Pour s'inscrire, le lien d'inscription est : <https://www.propriete-rurale.com/congres-fnppr/>.